

Pièces à fournir pour l'établissement d'une donation/donation-partage

En prévision de notre rendez-vous, je vous remercie de bien vouloir réunir parmi les éléments listés ci-après, les pièces et renseignements vous concernant.

Les éléments dont vous ne disposerez pas lors du rendez-vous devront m'être remis ultérieurement.

1. État civil concernant les donateurs et les donataires

- Copie de chacune des pages du livret de famille
- Copie du jugement d'adoption, s'il y a lieu
- Copie du contrat de mariage et/ou du contrat de changement de régime matrimonial, s'il y a lieu Copie du PACS, s'il y a lieu Copie du jugement de divorce, s'il y a lieu Pour les personnes de nationalité étrangère, fournir en supplément un acte de naissance, une copie de la carte de séjour et une copie du passeport
- Si mineurs ou majeurs protégés : copie du jugement d'ouverture de tutelle

2. Objet de la donation

A . DONATION D'UN IMMEUBLE

- Copie des actes constituant les titres de propriété (vente, attestation de propriété dressée après un décès, partage, échange)
- Avis de valeur par un professionnel Coordonnées du syndic, s'il y a lieu Copie du bail, s'il y a lieu

Coordonnées de l'administrateur de biens, s'il y a lieu

B . DONATION DE TITRES DE SOCIÉTÉ

- Copie des statuts à jour
- Évaluation des titres par un expert-comptable,
- Procès verbal de l'assemblée donnant agrément à la cession, s'il y a lieu.

C . DONATION DE VALEURS MOBILIÈRES

- Coordonnées de la banque et du gestionnaire de portefeuille, Numéro de compte(s) concerné(s) par la donation.

3. Divers

- Copie des donations antérieures consenties par le donateur au donataire